ge, ils revinrent vers trois heures et demie à Lille.

Mais soudain, rue Pierre-Legrand, « Antoine » renacla, fit du sur place, et refusa d'avancer. Vainement lui assène-t-on force coups de trique, l'animal s'entêta et ameuta autour de lui tout un groupe de badauds.

Mais la police avait l'œil ; l'agent Dauchez qui se trouvait non loin de là fendit le groupe, reconnut la voiture du maraîcher de Wambrechies et mit les cinq individus qui s'y trouvaient en état d'arrestation.

Tous furent conduits au poste de la place Philippe-de-Gérard où M. Villon leur fit subir un interrogatoire.

La voiture dont les malfaiteurs avaient brisé la plaque de fonte portant le nom de M. Cool fut remisée à l'estaminet Brichet ainsi que le brave mulet « Antoine » qui refusa si bien de faire le jeu des voleurs.

TRÈFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur.

ROUBAIX

Ligue Patriotique des Françaises

Une réunion pour l'organisation de la Ligue Patriotique des Françaises aura lieu le dimanche 27 décembre, à Roubaix.

Elle sera présidée par Sa Grandeur Mgr Delamaire et se tiendra dans la nouvelle Salle des Œuvres, 35, rue du Vieil-Abreuvoir. C'est Mlle de Noailliat, du Secrétariat central, dont nous n'avons pas à vanter le charme et le talent, qui donnera la conférence. Celle-ci commencera à quatre heures.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, à huit heures et demie, en deuxième séance de la quatrième session ordinaire, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Etaient présents : MM. E. Motte ; Ed. Roussel, Chatteleyn, Sayet, Deschodt, Leblanc, adjoints.

Coupé, François, Kimpe, Debaisieux, Lefebvre, Decock, Lepers, Nys, Lebas, Carpentier, Dujardin, Doise, Corbeau, Picard, Watremez, Bailleul, Dusart, Cléty, Despature, Noyelle, Segard, Hocque, Cousin, Lepoutre, Rousseau, Delattre, Dubois, Weill, conseillers municipaux.

Absents : MM. G. Dewitte, C. Gaydet.

Le Conseil liquide diverses questions peu importantes sans la moindre discussion.

Et on arrive aussitôt à la principale question de l'ordre du jour, celle du budget primitif de 1909.

Le budget de 1909

M. Achille Rousseau lit un rapport très documenté sur la situation des finances municipales et le budget de 1909.

Il dit en substance :

Le produit des 15 centimes additionnels votés à la dernière séance s'élève à 296.454 fr. Cette augmentation des centimes additionnels est motivée par l'insuffisance de revenus pour faire face aux dépenses d'assistance publique, les unes obligatoires, les autres facultatives que l'Administration municipale, tenant à faire la part la plus large possible aux œuvres de solidarité, ne veut pas diminuer.

Il faut se rendre compte que Roubaix a une situation toute particulière. Aucune autre ville n'a à pourvoir aussi largement aux œuvres d'assistance locale. Sur 120.... habitants, les trois quarts sont des ouvriers, et le petit commerce intermédiaire s'en ressent vite lorsque, comme actuellement, il survient un manque de travail dans la cité industrielle. Aussi l'Administration a-t-elle dû se faire violence pour aggraver leurs charges. Mais c'est un sacrifice qu'on leur demande pour de plus malheureux qu'eux.

Le budget se présente en équilibre et prudemment établi.

Il a fallu prévoir moins de recettes sur certains chapitres que l'année dernière, en raison de la crise industrielle extrêmement grave dont les effets continueront un moment encore à se répercuter : 40.000 francs en moins pour l'octroi ; 36.000 fr. en moins pour le produit des redevances des tramways ; 3.000 fr. en moins pour la Condition Publique ; 25.000 fr. en moins pour la redevance de la Compagnie concessionnaire du gaz qui, comme c'était entendu ne sera plus que de 100.000 fr. ; une diminution de 25 à 12 fr. de la taxe des motocyclettes qui étaient trop frappées.

En ce qui concerne les dépenses, il y a quelques modifications. On donnera cinq cents francs à chacun des trois contrôleurs des Contributions directes au lieu de 600 à l'un et 400 aux deux autres ; on a inscrit pour accorder aux agents de l'Octroi qui prennent normalement leur retraite une indemnité représentant trois mois de traitement ; cela a déjà été fait pour la police.

En raison de l'application de la loi sur l'assistance aux vieillards, et de la vente d'immeubles des Hospices qui diminuent les ressources de ces derniers, il a fallu ajouter à l'assistance publique une somme de 364.478 fr. Cela justifie surabondamment la nécessité des 15 nouveaux centimes additionnels qui ne produiront pas encore une pareille somme.

Il a fallu ajourner l'augmentation de subvention réclamée par plusieurs Sociétés, parmi lesquelles « La Roubaisienne ». Les lourdes charges du budget ne permettant pas d'y donner satisfaction.

Le rapporteur termine en faisant ressortir combien consciencieusement a été établi ce budget primitif de 1909 qui se présente comme suit :

Recettes, 8.904.623 fr. 98. Dépenses, 8.903.489 fr. 69. Excédent des recettes, 1.134 fr. 29.

Il demande au Conseil de l'approuver avec les modifications indiquées plus haut.

LA DISCUSSION

M. Coupez demande la parole.

M. COUPEZ. — Je remarque que le rapport de M. Ach. Rousseau cherche surtout à faire avaler la pilule amère des 15 centimes additionnels. Nous avons une proposition à formuler qui permettrait d'éviter ces nouvelles charges aux contribuables.

Mais je tiens à faire remarquer tout d'abord que le budget ne se présente pas sous de fort bons auspices. Depuis 1898, la prospérité de Roubaix n'a fait que décroître. Ce n'est pas l'âge d'or que vous nous aviez promis. Vous deviez être le sauveur de Roubaix ; vous l'affichiez partout.

M. MOTTE. — Vous m'avez si souvent représenté, vous autres, comme un bon à rien. Ça compense...

M. COUPEZ. — Enfin, je constate que vous avez exagéré presque toutes les prévisions de recettes pour arriver à équilibrer votre budget. C'est le déficit pour l'an prochain.

Quoi qu'il en soit, nous protestons contre les 15 centimes additionnels et nous vous proposons, pour les éviter, d'imposer d'une taxe de 2 % en plus les propriétés bâties d'un revenu supérieur à 1000 francs et de faire payer 10 centimes au mètre cube les industriels qui ont établi des forages.

M. Eugène MOTTE. — Je reconnais, M. Coupez, que les 15 centimes additionnels sont une pilule amère. C'est très bien de le constater ; mais vous n'avez pas répondu à un fait qui s'impose cependant. Vous n'avez pas dit qu'on lieu de 800 vieillards, c'est 2000 qu'il y a et à qui nous devons verser une pension de 20 fr. par mois, ce qui fait une augmentation de dépenses inattendue de 300.000 francs.

M. COUPEZ. — Si vous n'aviez pas engagé les 400.000 francs de redevances du Gaz, vous pourriez vous en servir pour payer les pensions aux vieillards.

M. SAYET. — Mais où trouvez-vous, dans le budget, que nous employons les redevances du Gaz ? Il n'en est même pas fait mention.

M. NOYELLE. — On ne peut pas discuter avec M. Coupez ; il ne dit jamais de choses sérieuses.

M. COUPEZ. — Tenez, regardez-moi ce pierrot.

M. NOYELLE. — Voilà bien d'où partent les injures.

M. MOTTE. — Mais, M. Noyelle, ne vous faites pas de chagrin pour ce que dit M. Coupez ; il ne vous donnera jamais l'adresse où il se fournit de ses plumes de paon ; M. Coupez, vous n'en avez pas assez.

M. COUPEZ. — Et vous, vous suintez l'autoritarisme.

On rit.

M. LEBAS succède à son tour à M. Coupez pour combattre les centimes additionnels.

Je remarque, dit-il, que de 1907 à 1908, il y a une augmentation de dépenses pour l'assistance de plus de 200.000 francs. Et vous n'avez pas alors imposé de nouveaux centimes. Or, entre 1908 et 1909 il n'y a qu'un supplément de dépenses de 95.000 francs et vous créez des impôts nouveaux pour 300.000 fr.

Cela me prouve que vos nouveaux impôts ne serviront pas uniquement à l'assistance mais qu'ils constituent un moyen pour vous de cacher, par un mensonge, votre mauvaise situation et d'augmenter les ressources des autres chapitres du budget.

Ce qui met ainsi et mettra longtemps encore la ville dans l'embarras, c'est votre emprunt de 6 millions. Si vous ne l'aviez pas contracté, vous auriez, pour parer à la diminution des recettes, les 400.000 francs provenant des redevances de la nouvelle exploitation de l'éclairage.

M. SAYET. — Vos arguments, M. Lebas, vont malheureusement à l'encontre de ce que vous voulez prouver. Si nous avons su payer les lourdes dépenses de 1908 pour l'assistance publique sans recourir aux centimes additionnels, cela prouve que nous avons su sagement économiser sur l'année particulièrement bonne qu'avait été 1907.

Mais nous ne pouvons plus maintenant nous servir de ces ressources supplémentaires qui n'existent plus en raison de la crise industrielle très intense.

Il faut donc maintenant faire ce que nous avons pu éviter pour 1908, c'est-à-dire trouver des ressources particulières.

M. Eugène MOTTE. — Je tiens aussi à répondre à M. Lebas. Vous m'avez accusé de m'être servi d'un mensonge pour cacher à l'opinion publique la situation du budget, en ne faisant pas allusion à l'exercice 1908 pour établir une base à l'augmentation des charges de l'assistance. L'exercice 1908 n'est pas liquidé : nous ne pouvions donc pas en tenir compte, ne sachant pas ce qu'il va donner et nous avons dû nous rapporter au dernier exercice liquidé, c'est-à-dire à 1907.

Si vous avez un peu de loyauté, vous retirerez ce mot de mensonge.

Quoi qu'il en soit, pour tout homme raisonnant loyalement, il y a un fait brutal. l'augmentation de 300.000 francs des charges d'assistance. Il faut pourvoir à cette augmentation.

Et, en passant, permettez-moi une remarque. Il plaît à certains citoyens de Roubaix, qui aiment la religion, qui veulent voir instruire leurs enfants suivant les idées de leurs parents, de dépenser de fortes sommes pour assurer l'éducation et l'instruction de 6.000 enfants dans des écoles privées.

Vous autres, d'autre part, vous envoyez au Parlement des hommes qui veulent instituer le monopole de l'enseignement.

Eh bien ! sachez que si ce monopole est voté, ce sera pour Roubaix, une nouvelle charge de 600.000 francs par an, soit 20 nouveaux centimes additionnels.

Et si on laïcisait les hôpitaux, comme vous le réclamez, ce serait encore une carte supplémentaire à payer pour les contribuables, pour ceux que vous prétendez défendre ici.

Tâchez donc, avant de protester contre les centimes additionnels, de ne pas réclamer de nouvelles lois sans avoir réfléchi à leurs conséquences.

Je tiens aussi à vous être que nous n'avons pas voulu escamoter la discussion sur les 15 centimes, puisque à la dernière séance, nous vous avons promis d'ouvrir largement le débat aujourd'hui.

Il vous plaît de faire de cette question des centimes additionnels, une question de polémique. C'est votre rôle.

Mais de quel droit M. Coupez veut-il faire taxer les forages ?

Il s'est dit : « Je vais faire payer une amende aux industriels » et sans plus de réflexion, comme toujours, il présente son projet, sans se demander s'il était applicable.

Mais, votre taxe serait illégale.

M. CHATTELEYN. — La loi de 1884 s'y oppose.

M. LEPOUTRE. — L'augmentation de l'imposition sur les propriétés bâties est également illégale. Un vote semblable à celui que réclame M. Coupez a été annulé, l'an dernier, par la ville de Tourcoing.

M. BAILLEUL prend à son tour la parole pour faire l'apologie de l'Administration socialiste dont il a fait partie comme adjoint aux Finances. Il croit avoir beau jeu, à l'occasion des centimes additionnels, pour la défendre contre l'accusation d'imprévoyance si souvent et si justement portée contre elle.

— Aussi, dit-il, nous donnions beaucoup au Bureau de bienfaisance et aux Hospices.

M. CHATTELEYN. — Vous donniez beaucoup moins que nous. La moyenne de votre subvention au Bureau de bienfaisance n'a pas dépassé 290.000 fr.

M. BAILLEUL. — En 1901 nous avons donné 360.000 fr.

M. CHATTELEYN. — Parce que M. le Préfet vous y a forcés. Vous ne le voulez pas.

M. MOTTE. — Et vous vous êtes trottés, parce que vous aviez fait un trou de 500.000 fr.

M. BAILLEUL. — Parce que nous n'avons pas voulu voter, comme vous, des centimes additionnels.

M. MOTTE. — Pardon, M. Bailleul, vous n'aviez pas voulu, à servir une pension de 20 fr. par mois à 2.000 vieillards. Qu'auriez-vous donc fait si vous aviez eu cette charge. Et encore vous étiez aux années les plus prospères.

Finalement M. Coupez demande que sa proposition soit mise aux voix en ce qui concerne la taxe des propriétés bâties et des forages.

Elle est repoussée.

LE BUDGET DES HOSPICES POUR 1909

Le projet de budget des hospices pour 1909 comporte 814.026 fr. de recettes et 813.529 fr. de dépenses.

Dans les recettes, la subvention de la ville figure pour 392.000 francs. Cette subvention est donc supérieure de 38.500 fr. à celle proposée pour 1908.

Cet augmentation provient surtout de ce que l'on hospitalise plus de vieillards.

Ce projet de budget, dont le rapporteur est M. Victor Couen, est approuvé.

LA REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS-MUTUELS

La subvention allouée aux sociétés de secours-mutuels, qui était, en 1902, à l'arrivée de l'administration actuelle, de 4.075 fr., s'est élevée successivement pour atteindre, l'année dernière, la somme de 20.000 francs environ.

L'importance de cette subvention place Roubaix au 4e rang des communes de France, et au 1er rang même proportionnellement au chiffre de la population.

L'administration municipale, qui ne veut pas faire machine en arrière, a proposé, malgré les lourdes charges d'assistance, un crédit égal pour l'année prochaine. Mais elle a voulu que les sacrifices ainsi consentis par les Roubaisiens aient leur maximum d'effet utile, par une répartition plus raisonnée que celle qui se faisait jusqu'à présent.

Elle a, dans ce but, consulté les deux Unions Mutualistes de Roubaix.

Nous avons, au fur et à mesure qu'elles se sont produites, publié les projets présentés par ces Unions. Nous n'y reviendrons donc pas.

Rappelons seulement que l'une proposait de diviser purement et simplement la somme de 20.000 francs par le nombre de mutualistes pour établir la quote-part de chacun, sous réserve que les mutualistes appartenant aux sociétés poursuivant en même temps la maladie et la retraite auraient droit à deux parts, excepté les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans.

L'autre demandait de proportionner les subventions à l'effort individuel, en aidant davantage les plus fortes cotisations des mutualistes, mais en limitant le maximum de ces cotisations à 1 fr. 50 par mois.

C'est à ce dernier système que l'administration, d'accord avec les commissions, demande au Conseil de donner son approbation.

Et voici ce que M. Ed. Roussel, adjoint, rapporteur de la question, propose de décider.

1. Seuls les mutualistes habitant Roubaix auront droit à une part de cette subvention.

2. Tout mutualiste adhérant à plusieurs sociétés poursuivant le même but ne pourra toucher sa part de subvention que dans l'une de ces sociétés.

Toutefois, un mutualiste qui consent à un effort suffisant pour se constituer une retraite et se garer en même temps contre la maladie, s'assurer aussi au décès, pourra recevoir sa part de subvention dans des sociétés distinctes, sous condition qu'il appartiendra à des sociétés ne faisant pas en même temps ces diverses assurances.

3° La subvention municipale ne devant pas dépasser la somme de 20.000 francs, y compris les sommes attribuées pour frais de gestion et imprimés, sera répartie proportionnellement à l'effort individuel des mutualistes en se basant sur le montant annuel des cotisations des membres adhérents aux sociétés appelées à bénéficier de ladite subvention.

Mais en limitant le maximum des cotisations à subventionner dans chaque société à la somme de 1 fr. 50 par mois, soit 18 francs par an.

Le taux de la répartition sera établi en fin d'année, sur la somme des cotisations perçues déduction faite des cotisations des membres étrangers à la ville et des mutualistes faisant partie de plusieurs sociétés.

S'il reste un excédent provenant des sommes non affectées aux sociétés dépassant le maximum, cet excédent s'ajoutera à la somme à répartir pour l'année suivante.

Toute fraude relevée à la charge d'un membre participant pour obtenir indûment la participation, fera perdre tout droit pendant une année à celui qui s'en sera rendu coupable.

S'il est établi que la société a agi de connivence avec le fraudeur, cette société sera privée pendant une année du bénéfice de la subvention. En cas de récidive, la suspension sera prononcée pour deux années. Si le fait se reproduisait une troisième fois, la société serait définitivement exclue de la répartition de la subvention.

M. SEGARD, tout en remerciant l'administration de ce qu'elle fait pour la mutualité, demande le rejet des conclusions du rapporteur et le renvoi aux commissions. On ne tient pas, dit-il, assez compte, dans ce rapport, de l'intérêt, plus grand pourtant, du but poursuivi par les sociétés assurant contre la maladie. La retraite est beaucoup moins intéressante.

M. BAILLEUL demande la même chose, parce que, selon lui, le rapport fait la trop petite part aux mutualités scolaires.

M. HOCQUE abonde dans le même sens et demande que, pour se procurer des ressources devant permettre d'augmenter le subside aux mutualités scolaires, on fasse payer 10 centimes par spectateur aux directeurs de théâtre.

Après une intervention de M. Ed. DUBOIS et de plusieurs autres conseillers, et une réponse de M. Roussel, qui défend son rapport, les conclusions de ce dernier sont rejetées par 17 voix contre 15.

La question est renvoyée devant les commissions pour supplément d'étude.

L'ÉGLISE ST-ANTOINE-DE-PADOUE

Une revendication de M. le chanoine Evrard

M. le Préfet a adressé à M. le Maire, en communication, un mémoire en date du 23 novembre dernier, par lequel M. le chanoine Evrard, curé-doyen de l'église Notre-Dame à Roubaix, annonce son intention d'exercer contre la ville de Roubaix, en ce qui concerne l'église du Fresnoy, désignée sous le vocable de Saint-Antoine de Padoue, l'action en reprise prévue par le paragraphe 14 de l'article 5 de la loi du 13 avril 1908.

M. Cléty, chargé par les commissions de faire un rapport sur cette question, prouve que la réclamation de M. le chanoine Evrard est fondée ; l'immeuble a bien été donné par lui en vertu d'un acte notarié du 28 décembre 1907.

Il ne paraît pas douteux dans ces conditions que l'action en reprise peut-être utilement exercée et que s'y opposer serait aller au devant d'un échec.

D'autre part, le seul avantage actuel qu'en retirerait la ville de Roubaix, si la propriété de l'église du Fresnoy lui était attribuée, consisterait dans la charge d'entretenir l'immeuble de toutes sortes de réparations, sans recevoir en échange ni profit, ni compensation.

En conséquences, les commissions municipales proposent au Conseil de donner un avis favorable à la demande de M. le chanoine Evrard.

Cette proposition est adoptée.

LA RÉORGANISATION DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

L'Administration municipale présente un projet de réorganisation du Conseil des Prud'hommes qui répondre à l'esprit de la loi du 27 mars 1907. Cette loi a étendu la juridiction prud'hommale à toutes les professions, alors que certaines d'entre elles étaient jusqu'à présent justiciables des tribunaux de droit commun.

Le projet de l'administration municipale comprend sept catégories au lieu de quatre. Elles se divisent ainsi :

1re et 2e catégories. — Industrie textile;
3e catégorie. — Métallurgie;
4e catégorie. — Bâtiment;
5e catégorie. — Vêtements et alimentation;
6e catégorie. — Transports et professions diverses;
7e catégorie. — Section du commerce.

Mais, comme cette réorganisation crée un plus grand nombre de conseillers prud'hommes, et que la somme à leur payer passerait de 9.600 fr. à 14.400 fr., l'administration propose de réduire à 12 les membres des deux catégories de l'industrie textile, au lieu de 16 et de diminuer de 100 francs l'indemnité de chaque conseiller prud'homme qui, jusqu'à présent, était de 400 francs par an.

Ces conclusions sont adoptées.

LE TRAMWAY MONOY DANS LE PARC DE BARBIEUX

On sait que la question de pénétration dans Roubaix de la ligne A du réseau départemental de tramways a plusieurs fois été discutée sans solution.

M. le Préfet a provoqué une nouvelle réunion de la Compagnie et de l'Administration municipale et les termes d'une entente définitive y ont été arrêtées, sous réserve de l'approbation des Administrations intéressées. Celle de la Compagnie ne fait pas de doute.

Cette entente stipule, en résumé, que la pénétration du Parc sera essentiellement provisoire. Elle cessera lorsque la Verte-Rue dont l'élargissement va être proposé au Conseil général, pourra comporter deux voies. Pour marquer la précarité de l'autorisation d'user de l'avenue Le Nôtre, la Compagnie paiera, chaque année, à la Ville : 4.000 fr. pour une voie avec garage ; 3.000 fr. pour une voie sans garage.

Une voie pavée sera établie avenue Le Nôtre aux frais de la Compagnie.

L'Administration est d'avis, ainsi que les Commissions, d'accepter les termes de cette entente.

Le Conseil se rallie unanimement à cet avis.

QUESTIONS DIVERSES

Legs au Bureau de bienfaisance. — Le Conseil répudie le legs fait, par M. Louis Liagre, au Bureau de bienfaisance, d'une part de biens immobiliers grevés d'usufruit.

Il accepte le legs fait par M. Théodore Lallemant qui a institué le Bureau de bienfaisance légataire universel des biens restant libres après la liquidation de sa succession.

Location d'un immeuble à l'« Ancienne ». — Le Maire est autorisé à louer, avec bail de douze ans, à la Société de gymnastique l'« Ancienne », qui en fera son local, une partie de l'immeuble appartenant à la Ville, situé rue du Grand-Chemin, 8. Le loyer annuel sera de 1.000 francs.

« Union Fraternelle Belge du Centre ». — Cette Société de secours mutuels établie rue de la Gare, 126, est admise à bénéficier à partir de 1909, du subside de la Ville.

Voirie municipale. — Le Conseil approuve la construction d'un aqueduc et le nivellement de la chaussée, rue Montgolfier, entre les rues Dupuy-de-Lôme et J.-B.-Notte. Les propriétaires paieront les deux tiers de la dépense.

— On décide la création d'un square place de la Nation.

— La construction d'une chaussée pavée et d'un aqueduc, rue du Luxembourg prolongée, est décidée. Les propriétaires paieront les deux tiers des frais.

A HUIS-CLOS

Le Conseil liquide la pension de retraite de 185 francs à revenir annuellement à Mme Lemaire-Naessens, veuve d'un agent de police.

— La bourse de M. Decourcelle, élève du Conservatoire de Paris, est réduite à 600 fr. ; celle de M. Chastelain, à 300 fr.

Une bourse de 600 fr. est accordée à Mlle Madeleine Desbarbieux et au jeune Jean Boulze, pour le Conservatoire de Paris.

La séance publique est levée à une heure moins cinq.

Œuvre de l'Arbre de Noël

Le Comité civil des fêtes de Roubaix a fait distribuer hier après-midi, dans les écoles maternelles publiques et privées, 5.107 jouets, 5.107 coquilles et 5.107 bâtonnets de sucre de pommes. Chaque enfant a reçu trois objets.

La préparation et l'installation de ces 15.000 objets avaient été faites avec beaucoup de bonne grâce par Mmes les directrices, et la distribution a pu s'effectuer dans un ordre parfait pour la plus grande satisfaction des enfants.

Au nom de ces 5.107 enfants auxquels les distributions de l'Arbre de Noël ont procuré quelque joie, le Comité tient à adresser un chaleureux remerciement à tous ses généreux souscripteurs et donateurs.

Vendredi, jour de Noël, à onze heures, le bureau du Comité se rendra à l'hôpital « La Fraternité ».

Société d'émulation de Roubaix

Dans sa dernière séance, la Société d'Emulation a entendu une conférence particulièrement instructive de M. l'abbé THAMIRY, membre titulaire, sur la *Biogenèse*. L'auteur a traité du problème de l'origine de la vie et des générations spontanées, problème toujours intéressant et qui naguère passionna la presse et l'opinion à l'occasion des prétendues découvertes du Docteur Leduc. Après avoir passé en revue les diverses solutions apportées à ce problème, antérieurement et postérieurement aux mémorables expériences de Pasteur, M. Thamiry signale particulièrement l'assimilation que l'on a tenté de faire entre les cristaux et les vivants, rappelle le Bathybios d'Harckel ou plutôt de Huxley, les radiobes de Burke et arrive enfin aux pseudo-plants du docteur Leduc. Il montre plusieurs spécimens de ces arborescences, dont la formation, loin d'être un phénomène vital, n'est qu'un curieux phénomène d'osmose. Il signale les études précises et intéressantes de M. le docteur D'halluin, chef des travaux de physiologie à la Faculté libre de médecine de Lille ; ce jeune savant a refait, en les critiquant avec une logique imployable les expériences de M. Leduc ; il les a même dépassées en obtenant des arborescences plus belles encore au moyen de divers silicates. Enfin, sous les yeux mêmes des assistants, M. Thamiry fait pousser quelques tiges et arborescences, de manière à en montrer la formation toute mécanique. En résumé, la génération spontanée n'est pas encore réalisée et les conclusions de Pasteur restent, sur ce point, le mot de la science. On a eu tort d'ailleurs, dans les derniers temps, de vouloir mêler la métaphysique et la science et de prétendre que la découverte de la génération spontanée battrait en brèche les croyances religieuses. Il n'en est rien ; le conflit supposé n'est pas réel. Saint Augustin et Saint Thomas étaient de grands génies philosophiques et de bons chrétiens, et cependant l'un et l'autre admettaient la possibilité des générations spontanées.

M. Joseph CROMBE, membre titulaire, a ensuite donné lecture de la seconde partie de son étude sur Nadaud, le chansonnier poète roubaisien. Dans une première partie, il avait montré que Nadaud, excellent artiste en vers, avait été un poète personnel, et il avait entrepris de retracer les qualités de l'homme privé d'après des fragments de son œuvre. Dans cette seconde partie, il montre que Nadaud fut avant tout un modeste, rempli de modération dans ses goûts, modération qui d'ailleurs servait une indépendance dont il fit voir plus d'une preuve. Il était aussi un optimiste. N'est-ce pas lui qui a dit :

De chaque fruit, fut-il amer,
On exprime une molle essence ?

Il était gai, et son sourire a donné un ton d'esprit charmant à tout ce qu'il a touché. S'il fut ainsi gai, optimiste, c'est qu'il était tout à fait bon. Son cœur parle dans ses vers ; qu'on lise plutôt « Bonbomme » et tant d'autres pièces ! Ben, il ne comprenait pas qu'on n'eût de dons que pour soi-même. Il a prêché la fraternité des hommes ; il a fait de l'apostolat. Et cette haute philosophie, il la puisait dans son christianisme. Jamais il ne quitta des yeux la Divinité et il mourut en excellent catholique. En terminant, M. CROMBE exprime le souhait qu'on ne considère point seulement en Nadaud le poète malicieux et le chantre du vin, mais qu'on n'oublie pas ses délicats vers d'amour et ses hymnes à la patrie.

Joli cadeau. — Les trois chefs-d'œuvres de Montlaur : Le Rayon, Ils regarderont vers Lui, Jérusalem de Montlaur. — Cyrano. — L'Aiglon. — La Samaritaine de Rostand. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Brûlé en tombant dans un égout. — M. Ferdinand Velghe, 51 ans, chauffeur à la Société anonyme de Teinture de la rue Boucher-de-Perthes, traversait, mardi, la cour de la chaufferie. Au moment où il posait le pied sur la plaque d'un égout où arrive un liquide brûlant provenant de la machine et des purgeurs, la plaque bascula et l'ouvrier tomba dans l'égout, la jambe droite plongeant jusqu'au genou dans le liquide.

Retiré au bout de quelques instants de sa dangereuse position, M. Velghe reçut les soins de M. le docteur Vanlaer. Celui-ci a relevé des brûlures très étendues du 2e degré. Le blessé devra subir une incapacité de travail d'au moins six semaines. Il demeure rue Deregnaucourt, cour Wautere, 2, à Tourcoing. On l'a transporté à l'hôpital de Roubaix.

3, Rue Saint-Georges. — Actuellement Vente de Fin de Saison à la « Petite Jeannette », Roubaix. — Rabais énormes.

Une chute grave. — C'est une ouvrière soigneuse de chez M. Motte-Bossut fils, Mme Malvina Langlet, 54 ans, qui en a été victime. Par suite d'un faux-pas dans l'usine, elle est tombée et s'est fracturé la cuisse gauche. La blessée, qui demeure rue de Lannoy, cour Borgies, 76, a reçu les soins de M. le docteur Vanlaer. Celui-ci lui a prescrit un repos de six semaines, tout en faisant de grandes réserves sur les suites de cet accident. Mme Malvina Langlet a été transportée chez elle en voiture.

Le danger des échelles. — Un surveillant de chez MM. Jonville frères, minotiers, rue Condorcet, s'est luxé le pied gauche en tombant d'une échelle. Le blessé est M. Eugène Vermersch, 31 ans, rue de Moscou, 40, à Wattrelos. Sa guérison nécessitera un repos d'environ trois semaines.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Un commencement d'incendie à l'Institut Turgot. — Hier soir, un peu avant sept heures, le concierge de l'Institut Turgot, rue du Collège, remarqua que des flammes s'élevaient du soupirail d'une cave de l'établissement. Il fit avertir les pompiers et, avec deux autres personnes, commença à jeter de l'eau, dans la cave, au moyen de seaux.

Quand les pompiers arrivèrent, les flammes n'avaient pas diminué. Deux pompiers descendirent dans le sous-sol recouverts du casque spécial et inondèrent le foyer avec une lance. Quelques minutes plus tard, le feu était complètement éteint. On put se rendre compte alors que seul un grand tas de copeaux de bois avait été consumé.

Les dégâts sont insignifiants.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

NOEL : Crèches, Bûches, Sabots en Chocolat Thomas, 5, rue du Priez, Lille.

du 22 décembre

Naissances. — Emile Govaert, boulevard de Cambrai, cour Selosse. — Antoine Dursin, r. Watt, cour Six, 31. — Maurice Deschietere, quai du Sartel, 2. — Gaston Béague, rue des Fossés, cour Lacroix, 2. — Adrienne Demilt, rue de la Tortue, 22. — Roger Liagre, rue de St-Amand, cour Thyl, 8. — Marcelle Spreux, ru ede l'Ommelet, 133. — Fernand Dieu, rue d'Italie, 57.

Décès. — Sévère Vercruysse, 2 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 112. — Alphonse Florin, 4 mois, Grande-Rue, cour Baas, 9. — Lucien Dubois, 3 mois, rue Belle-Vue, 3. — Emile Hassebrouck, 65 ans, avenue Julien-Lagache. — Marie Vandenbroucke, 60 ans, rue Monge, 93. — Henri Vandendriessche, 2 ans, rue du Moulin, cour Pennel, 14.

du 23 décembre

Naissances. — André Soleau, rue Victor-Hugo. — Joseph Dhul, Grande-Rue, petite cour Lefebvre, 2. — Louis Dubois, rue Jacquard, fort Frasez, 88. — Germaine Duyck, rue de la Barbe-d'Or, 53. — Mireille Maes, rue de la Guinguette, 97. — Olga Achterman, rue Chanzy, cour Couthier, 1. — Emile Dubois, rue Monge, cour Delplanque, 7. — Clémence Rouzé; Joseph Devos, avenue Julien-Lagache. — Charles Goddaert, rue des Longues-Haies, 188 bis. — Albert Baets, avenue Julien-Lagache.

Mariage. — Charles Ceravolo, s. prof., rue de Tourcoing, 14, et Marguerite Landré, s. prof., rue Daubenton, 73.

Décès. — Clovis Picavet, 35 ans, rue Rouget-de-l'Isle, 13. — Valentine Binot, 1 mois, rue Turgot, cour Vandamme, 11. — Jean Dens, 76 ans, rue St-Jean. — Marie Piez, 8 jours, rue Jouffroy, 9. — Clémence Roussel, 65 ans, rue Hilarion Fremaux, 31. — Alexis Catteau, 68 ans, avenue Julien-Lagache. — Philomène Buse, 69 ans, rue des Longues-Haies, 102. — Marie Moyart, 61 ans, rue Notre-Dame, 45.

WATTRELOS. — Du 22 décembre. — Naissances. — Alfred Vancandenberg, Martinoire. — Léonie Devriese, Beck. — Urbain Boiry, Bas-Chemin. — Hélène Bosquette, Carrière des Prés. — Jules Desmettre, Sentier de la Vieille-Place. — Simone Lacroix, Houzardie. — Marthe Castelain, rue Carnot, 139. — Léa Hurtrel, rue du Tilleul, 105.

Décès. — Hortense Brienne, 64 ans, ménagère, rue de Leers, 32. — César Verrue, 7 m., rue Carnot. — Sabine Pones, 77 ans, ex-directrice de l'Hôpital (en religion Sœur Sainte Emmanuelle), rue du Trou-de-Fouan.

MINET & MARTIN
Tailleurs à Lille, 42, rue de Paris

CROIX

Anniversaire de la « Croisiette ». — La société de gymnastique et d'armes du patronage Saint-Martin a fêté mardi soir l'anniversaire de sa fondation.

Une revue a été passée par le capitaine Magnies, accompagné de MM. les abbés Bouillet, directeur, Marquant et Leuwick; puis adultes et pupilles évoluèrent sous les ordres du chef et des moniteurs, exécutant tout le programme des Sociétés catholiques de gymnastique du Nord. Instructeurs et gymnastes reçurent des félicitations très méritées.

Une légère collation fut ensuite offerte. Des discours longuement applaudis ont été prononcés par M. l'abbé Bouillet et l'Inspecteur. Puis le caporal Dupont a été promu sergent, le caporal Dubar a été désigné comme porte-drapeau et Léon Mangez a été nommé caporal.

Avis aux propriétaires de chiens. — M. le Maire invite les possesseurs de chiens qui n'ont pas encore acquitté la taxe pour l'année 1908, de le faire sans retard s'ils veulent éviter des poursuites qui vont commencer incessamment.

Accident de travail. — A l'imprimerie Lefebvre et Nisse, M. Gustave Leplat, 20 ans, rue de Rouen, à Roubaix, a eu l'auriculaire droit écrasé sous un rouleau. 12 jours de repos; docteur Demoulin.

CROIX. — Naissances. — Jeanne Vancoten, rue de Strasbourg. — Léonie Duthoy, rue Berthelot, 11.

Pour vos cheveux, employez Pétrole Hahn.

WASQUEHAL

Heureuse intervention. — Hier après-midi, la jeune servante de M. Mathon, boucher rue de Marcq-en-Barœul, Madeleine Ceucke, était occupée aux soins du ménage. Elle s'approcha du feu pour enlever une casserole d'eau et toucha le poêle tout rouge ; le feu prit à ses habits. Heureusement, M. Mathon aperçut les flammes et réussit à les éteindre de suite.

Quête. — Dimanche, une quête a été faite au profit de Mme veuve Deketelaere. Elle a produit la somme de 113 fr. 45.

TOUX

Vous tousseez, vous êtes enrhumé, oppressé, vous avez des picotements de la gorge, de l'asthme, une ancienne bronchite avec sifflement des bronches et toux incessante que vous n'arrivez pas à soulager, prenez du

Sirop des Vosges CAZÉ

non pas demain mais ce soir même et vous serez rapidement guéri. Suivez ce conseil, vous deux fois pour vos d'économie, car le *Sirop des Vosges* est un remède sérieux et énergique qui guérit alors que les autres ne font que soulager.

Monsieur CAZÉ, Pharmacien à Saint-Quentin.

« Votre Sirop des Vosges est vraiment extraordinaire ; j'en use, jour et nuit, me toux violente que rien ne pouvait calmer, des cases de tête et des points de côté à force de tousser. Votre sirop m'a soulagé de suite et tel point que mes enfants s'y crurent pas et je fus rapidement guéri.

Je vous autorise à publier cette lettre, heureux d'engager d'autres personnes à faire comme moi. » *Médard PROPOST,*

Ex-sol, Avenue Ulmer, HALLE-les-HALLES (Nord).

ATTENTION ! N'accepter rien autre, car rien ne dégoûte pour produire le même effet.

Le Flacon 2f. 50. Flacon 3f. Du Vosges 1f. Pour 4 et 6 flacons, franco, prix 10f. 50 et 12f. 50.

TOURCOING

« Vive la grève » à Tourcoing

Nous recevons la note suivante :

« Le Comité de jeunesse Catholique, organisateur de la représentation de *Vive la Grève*, informe le public tourquennois qu'en raison des difficultés soulevées par l'Administration municipale, il se voit obligé d'ôter à cette représentation son caractère public.

« Il offrira à ses amis et bienfaiteurs une séance privée. N'y seront admises que les personnes ayant reçu une invitation personnelle et nominative.

« Un membre du Comité se tiendra à la disposition du public le vendredi, 25 décembre, de dix heures du matin à une heure, à l'effet de rembourser les cachets déjà délivrés ».

De quelle nature sont « les difficultés soulevées par l'Administration municipale », demandera-t-on ?

On sait que chaque année le groupe de Jeunesse de Saint-Christophe donne une séance récréative